

République Française
Département : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Saint-Gaudens
MONTASTRUC DE SALIES - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 04 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Bertrand LACARRÈRE.

Secrétaire de la séance : Véronique MONTÉGUT

Présents : Bertrand LACARRÈRE, Véronique MONTÉGUT, Roselyne ARTIGUES, Patrick BOUÉ, Jacques ESQUERRÉ, Ludovic CALVET

Représentés : Guylaine DARMANI représentée par Roselyne ARTIGUES, Maryse DUCHEIN représentée par Véronique MONTÉGUT

Absents et excusés : Nathalie MAYLIN, Myriam ESTRADA, Gilles BUFFALAN.

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025.

Délibération création de poste de rédacteur

Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h10.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil :

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR (N° 2026_02_04_01)

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 2023-1382 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

Compte tenu du dispositif dérogatoire pour les secrétaires généraux de mairie

Compte tenu de la nécessité de créer un poste de rédacteur pour le changement de cadre d'emploi par promotion interne de la secrétaire générale de mairie.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de Secrétaire de mairie à temps non complet soit 17.50 /35^{ème} pour assurer le secrétariat de la commune à compter du 16 mars 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu à un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI, dans les conditions précitées, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans le respect des règles légales et réglementaires.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Adopté à L'unanimité des membres présents

DELIBERATION ADOPTEE

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente deux devis de la société SOLUCEELEC pour le remplacement de deux radiateurs défectueux à l'école maternelle de Lannes, avec la création d'une ligne d'alimentation pour un emplacement sécurisé : un devis d'un montant de 1 260.00 € TTC avec des radiateurs standard et un devis d'un montant de 2 268.00 € TTC avec des radiateurs spécial petite enfance répondant aux normes des ERP crèches et maternelles.

Le Conseil Municipal opte pour les radiateurs répondant aux normes et le devis d'un montant de 2 268.00 € TTC.

L'appartement n° 2, 46 impasse du Boulodrome est libre depuis le 31 janvier 2026, quelques travaux sont nécessaires avant de le proposer de nouveau à la location : remplacement baignoire par une douche, remplacement vasque, meuble sous vasque, miroir, WC, changement des lins de la salle de bain et de la cuisine. Des devis ont été demandés, la société M'CONCEPT a proposé le devis le moins cher pour un montant de 3 704.32 € TTC, accepté par le Conseil Municipal.

La vente des terrains de la ruelle de Lafuste est toujours en cours, une proposition de vente de deux parcelles A 1174 et A 1175 va être soumise à Mr VIALARET.

La demande des amendes de police pour l'année 2026 doit être adressée avant le 02 mars 2026. Le Conseil Municipal et Mr le Maire n'ont aucune demande à formuler pour cette année.

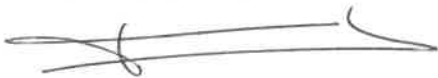
Monsieur le Maire indique que l'INSEE a envoyé le nombre d'habitant pour l'année 2026 qui s'élève à 310.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de la part de la Croix Rouge Française pour le don de 1000.00 € que la commune a octroyé pour venir en aide aux sinistrés des incendies de l'Aude.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19h42.

Le Maire

Bertrand LACARRERE



La secrétaire de séance

Véronique MONTÉGUT

